

Pierre et des chevalières aux doigts. Oui, les mœurs sont aristocratiques. Dans les décorations, dans les meubles, on préfère encore aujourd'hui, sous notre république de 1848, le style Louis XIV et Louis XV à un style plus moderne, tout aussi élégant, mais qui présenterait moins l'aspect d'une opulence antique, d'une richesse héréditaire et généalogique. Le hasard seul n'a pas ramené le goût des glaces bizautées de Venise, des vieux cadres et des vieilles armures. Les graveurs de blason n'ont pas fermé boutique. Il y a du talon rouge dans nos proconsuls républicains au moins presque autant que dans les libéraux doctrinaires qui ont escamoté la révolution de 1830. Les ministres de Louis-Philippe avaient supprimé le mot *monseigneur*, s'adressant à leur personne, mais ils avaient rétabli l'*excellence*. On ne disait plus *Monseigneur Guizot*, mais il fallait dire *Son Excellence M. Guizot* !

N'avons-nous pas lu ces jours derniers dans le *Moniteur universel*, à propos d'une sérénade donnée sous les balcons de la présidence de l'Assemblée nationale, ce petit article plein d'un parfum aristocratique : " M. et Mme Marrast ont paru sur le balcon, et ils ont témoigné au corps de musique leur vive satisfaction. " On n'aurait pas mieux dit dans la *Gazette de la cour* en parlant de LL. MM. le roi Louis XIV et la reine :

Il ne faut pas croire maintenant que les opinions hardies, les intérêts peureux, les mœurs aristocratiques se catégorisent et se cantonnent. Non, ces trois éléments contradictoires se trouvent heureusement fondus chez les mêmes hommes et dans toutes les classes... J'oubliais qu'il n'y a plus de classes, je veux dire dans tous les rangs de la société.

Il y a quelques mois, alors que l'honnête Parisien ne pouvait sortir de chez lui sans entendre battre le rappel ou rencontrer une émeute sur son chemin, je me trouvais rue Poissonnière, les tambours de la garde nationale battaient le rappel, les citoyens sortaient de leurs maisons armés en guerre, tout le quartier était en émoi ? Qu'y a-t-il de nouveau demandais-je à une marchande des quatre saisons, propre et pimpante, qui avait établi ses éventails au coin d'un café. " Ne m'en parlez pas, reprit-elle, c'est encore le bas-peuple qui fait du bruit ! "

L'autre jour par erreur on arrêta un brave homme de chiffonnier : je suis " *domicilié* " ! dit-il aux gens de loi, avec l'orgueil du *civis romanus sum*.

Voulez-vous savoir s'il y a de l'aristocratie dans les mœurs, interrogez, je ne dis pas la portière, si donc ! mais parlez au concierge ou à madame son épouse, elle

vous nuancera les *messieurs* du premier et les gens du haut. N'allez pas surtout lui demander le *citoyen* un tel, elle vous rirait au nez.

Ecoutez le riche marchand, le bourgeois parvenu endoctrinant sa néophyte progéniture. Son fils a vingt ans, il vient de finir son droit. C'est un homme important ; il le prend à part et d'une voix grave, du ton le plus noble qu'il peut, il lui insinue le petit discours que voici sur le choix d'un état :

" Mon fils, tu as vingt ans, il faut songer à te placer, à prendre une position dans le monde, c'est le moyen de t'assurer un mariage *sortable*. Un mariage *sortable*, un riche mariage, vois-tu mon ami, tout aboutit à cela... Je ne te dirai pas de te faire nommer sous-préfet, les sous-préfets aujourd'hui, c'est bien mêlé, et puis on ne sait pas ce qui peut arriver demain. J'aime mieux un bon mariage.

" Or, un bon mariage ce n'est pas positivement, c'est une bonne dot. Si je te donne, 150,000 francs, poursuit le père, tu dois en exiger 300,000. Ce n'est pas trop par le temps qui court. "

Maintenant, demandez au notaire, au banquier de Paris si, au fils de son vieil ami, honnêtement posé dans le monde, il ne préfère pas le fils dissipé de quelque haut nom aristocratique. Hérité quand même ! Et savez-vous pourquoi le charcutier voisin n'a pas obtenu la fille de l'épicier qu'il a demandée, c'est que ses parents sont riches et veulent au moins, un notaire de campagne, maire de son village.

Demandez à tel démocrate parfumé qui relit les discours de Babeuf et de Danton, s'il est d'avis du partage des terres et de l'association : il vous répondra qu'on le calomnie, qu'il n'est pas un *va-nu-pieds* ; qu'il a, Dieu merci ! une *position*, des terres et des maisons, qu'on peut être démocrate socialiste et vouloir du bien au peuple [bon prince] sans être un anarchiste.

Que conclure enfin de ce contraste entre les idées, les intérêts et les mœurs des mêmes hommes ? Que la peur, cette vertu des temps modernes, est fille des intérêts ; qu'il ne faut pas trop lui en vouloir, puisque nous lui devons, et peut-être à elle seule, la paix dont nous jouissons, paix armée, paix coûteuse, mais qui vaut toujours mieux que la guerre ;

Que la peur, tout égoïste qu'elle soit, n'empêche pas le progrès des idées et de la civilisation, puisqu'en criant au péril, on achète encore des rentes et l'on expédie des navires ;

Que les mœurs aristocratiques, comme fait, sont utiles aux arts, à l'industrie, au commerce ; que l'aristocratie dans les mœurs n'est qu'une mode de la vanité, sans

danger pour les libertés publiques ;

Que les mêmes hommes qui veulent beaucoup de liberté veulent garder ce qu'ils possèdent, qu'ils ont trop d'esprit pour être absolutistes, trop de fortune pour être anarchistes, trop d'élégance dans les mœurs et de goûts aristocratiques pour livrer leur pays aux niveleurs ; qu'en un mot chez nous, tandis que la tête travaille, l'intérêt modère, les mœurs conservent, la raison publique marche et le progrès est la résultante.—(*Villes et Campagnes.*)

Paris, 11 septembre.

Tous les républicains de la veille, le *National* en tête, ont jeté feu et flamme contre la censure, contre les ordonnances de juillet, contre les lois de septembre ; et voilà qu'aujourd'hui ceux de ces républicains qui tiennent à ne pas se donner un trop éclatant démenti, se récrient avec amertume contre le droit exorbitant de suspendre les journaux, dont a cru devoir user le président du conseil chargé du pouvoir exécutif, dans l'intérêt de l'ordre et de la sécurité publique.

Un honorable représentant, M. Crespel de La Touche, a voulu rétablir la légalité et substituer la règle de la loi à celle de l'arbitraire. Le comité de législation a rejeté le projet de M. Crespel de La Touche et l'a remplacé par des dispositions législatives nouvelles, peut-être bien en résultat plus dangereuses, puisque la suspension de l'arbitraire s'y trouve rachetée au profit d'une des législations les plus rigoureuses qui aient été fabriquées par les monarchies elles-mêmes. C'est M. Jules Favre qui a rendu cette justice républicaine à la branche aînée, dont les ordonnances, a-t-il ajouté, étaient infiniment moins draconiques que ce que nous voyons aujourd'hui. A quoi tiennent donc les révolutions !

C'est ce projet de décret, émané du comité de législation, qui se trouvait à l'ordre du jour à l'Assemblée nationale, il a été vigoureusement attaqué par MM. Isambert, Labordère, Colasse, Altaroché, Victor-Hugo, Jules Favre, Saint-Gaudiens et autres. L'un de ces *cerniers* orateurs, M. de Saint-Gaudiens, a rappelé assez durement à la république que si la restauration a été terrassée, c'est par la presse. Il s'est étonné de la préférence donnée à certains journaux pour la suspension, alors que d'autres le méritaient peut-être davantage. Ainsi, par exemple, dit-il, je pourrais citer une feuille qui vit encore aujourd'hui fort paisiblement, après avoir donné cette définition de la république : *gouvernement de la canaille*.

" La presse, s'est écrié l'orateur, quels que soient ses écarts, est une des lumières